

Envoyé en préfecture le 23/04/2021

Reçu en préfecture le 23/04/2021

Affiché le 13/04/2021

ID: 060-216001743-20210412-DLRG210423026-DE

Extrait du registre des délibérations

Commission « Projets de Ville et transition écologique »

Conseil municipal du 12 avril 2021 Séance du 16 mars 2021

25

Adhésion au Club des Managers de Centre-Ville

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, MM. DEME, AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM CABARET, MARTIN, Mmes DUHIN, SGHIRI, M. AÏT MESSAOUD, Mmes ELONGUERT, PEREZ, DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. AKABLI
Mme FAZAL	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme MEUNIER	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme TALL	Pouvoir à :	M. DEME
M. BULUT	Pouvoir à	Mme SGHIRI
M. PERRIN	Pouvoir à :	Mme PEREZ
Mme SAKHO	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. KHOULA	Pouvoir à :	M. MARTIN
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme SOW	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. EL OUASTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	Mme DUHIN
Mme SENET	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

-	Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
	Nombre de conseillers en exercice :	39
-	Nombre de conseillers absents non représentés : M. BOULHAMANE, Mme MEHADJI, M.	7
	LUCAS, Mme JACQUEMART, M. NACHITE, Mme JAJAN, MM. KA	
-	Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	32
_	Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération	n

Date de la convocation : 06/04/2021

Rapport de présentation :

Madame Fabienne LAMBRE, maire-adjointe, expose :

Le Club des Managers de Centre-Ville (CMCV) a pour mission de promouvoir le métier dans sa mise en place et dans son rôle auprès des diverses structures publiques et privées du commerce. Pour ce faire, il s'appuie, entre autres, sur la valorisation d'un référentiel métier, aujourd'hui reconnu par l'ensemble des instances publiques, nationales et locales, la formation initiale et continue des managers au travers d'un partenariat étroit avec le CEFAC (Centre d'Etudes et de Formation des Assistants Techniques du Commerce, des Services et du Tourisme).

Le Club des Managers de Centre-Ville et de territoires (CMCV) permet le partage d'expérience. C'est un outil de veille sur l'évolution des missions, de projets, de territoires, de structures, de mutations économiques... Il permet l'échange des outils techniques ou des bonnes pratiques sur un espace dédié. Il organise une veille juridique et d'actions. Il organise des rencontres autour de projets innovants et des conférences.

L'adhésion annuelle est de 50,00 €.

Il vous est demandé d'approuver cette adhésion.

Vous êtes appelés à voter.



Conseil municipal du 12 avril 2021





Envoyé en préfecture le 23/04/2021 Reçu en préfecture le 23/04/2021 Affiché le 13/04/2021 ID: 060-216001743-20210412-DLRG210423026-DE

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Projets de ville et transition écologique » en date du 16 mars 2021.

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un soutien économique aux commerces impactés par la crise sanitaire, Entendu le rapport de présentation,

Vote ordinaire : Votants: 32

Pour: 32

Contre: 0

Abstention: 0

Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver l'adhésion au Club des Managers de Centre-Ville, dont le montant de l'adhésion annuelle 2021 s'élève à 50,00 €.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante au crédit prévu à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage: 1 3 AVR. 2021

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le .23/04/24

et publication ou notification le .22.64121...

CREIL, le 23/04/12021

Président de l'ACSO

Pour le Maire et par délégation

La Directrice du pôle "Vie de la Cité"

Corinne FABLET

